

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE n°116/2024
Autorisant l'installation d'une benne au 24 rue Henri Barbusse

Le maire de la commune de Crégy-lès-Meaux,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122-17, L 2213-1, L 2213-6 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le Code de la Route

Vu le code de la voirie routière,

Vu les lois et instructions sur les voiries publiques,

Vu le code pénal

Vu le Règlement Sanitaire Départemental,

Vu la délibération n°02-020-06/2024 du 25/06/2024 fixant les redevances d'occupation du domaine public.

Vu la demande d'occupation du domaine public formulée par madame Ophélie LEFEVRE de l'entreprise LABEL HOME – 4 avenue Louise Michel 77100 NANTEUIL-LES-MEAUX, pour l'installation d'une benne de chantier sur deux places de stationnement au droit du 24 rue Henri Barbusse.

ARRETE

Article 1 : Du 21/10/2024 jusqu'au 21/12/2024, une benne est autorisée à s'installer au 24 rue Henri Barbusse sur deux places de stationnement et ne devra pas dépasser 8m3.

Article 2 : En aucun cas, les installations ne doivent empiéter sur le passage de sécurité pour les véhicules de secours. Les installations doivent veiller à laisser un passage pour les piétons et les automobilistes.

Article 3 : La présente autorisation est accordée à titre personnel. Elle ne peut être ni cédée, ni louée, ni prêtée. La présente autorisation est délivrée à titre précaire et révocable.

Article 4 : Le bénéficiaire s'acquittera d'une somme de trois cent soixante euros (360 euros) à la trésorerie publique de Meaux.

Article 5 : Monsieur le maire de CREGY LES MEAUX et madame la cheffe de police municipale de CREGY LES MEAUX sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le directeur général des services
- Monsieur le directeur des services techniques
- Et notifiée à madame Ophélie LEFEVRE de l'entreprise LABEL HOME

Fait à Crégy-lès-Meaux le 18/10/2024
Le Maire,
M. Gérard CHOMONT

